

SOGESTAR est une marque commerciale déposée de la Société de Gestion de la station des Rousses (SAEM SOGESTAR), enregistrée au registre des sociétés sous le n° SIRET 441 770 716 000 21, CODE APE 4939C, TVA intracommunautaire FR93441770716.

1. GENERALITES

La passation d'une commande en ligne implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommée le « Client »), aux présentes conditions particulières de vente à distance ainsi qu'aux CGVU téléchargeables sur les supports durables suivants : www.lesrousses.com et sur www.jurasurleman.com.
Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France.
Les présentes conditions complètent les « Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des forfaits » affichées dans tous les points de vente et mises en ligne sur le site internet.

Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente (domaine géographique, durée de validité...) sont présentées dans la grille tarifaire consultable sur les points de vente et depuis le site internet susvisé.
Le forfait est composé d'un support « support main-libre » sur lequel est enregistré un titre de transport.

Les informations contractuelles sont présentes en langue française.

Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

2. MODALITES DE COMMANDE

L'achat de forfait à distance s'effectue par une commande en ligne en se connectant à l'adresse internet www.lesrousses.com ou www.jurasurleman.com.

La commande ne peut être enregistrée sur ce site que si le Client s'est clairement identifié :

- soit par l'entrée de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel,
- soit en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code d'accès.

Pour finaliser la commande, le Client doit accepter les présentes conditions ainsi que les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des forfaits. Conformément à l'article L1127-2 du Code civil : le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation. La SOGESTAR confirmera au Client sa commande par un courriel.

Sauf pour le rechargement en ligne visé à l'article 3, les commandes en ligne complètes (règlement, photographies et justificatifs le cas échéant fournis) doivent être impérativement conclues sur le site internet www.lesrousses.com ou www.jurasurleman.com au plus tard cinq jours avant le premier jour de validité du forfait.

Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

3. RECHARGEMENT EN LIGNE

Le titre de transport délivré sur un support rechargeable peut être rechargé en fonction des produits proposés par la SOGESTAR sur le site internet www.lesrousses.com ou www.jurasurleman.com, au plus tard 30 minutes avant le premier passage aux bornes de contrôle situées au départ des remontées mécaniques.

Le paiement se fait par carte bancaire (Visa ou Eurocard Master Card uniquement) et/ou par chèques-vacances Connect, ces derniers étant intégrés au système de paiement.

Un accusé de réception (confirmation de la commande) de la commande est envoyé par la SOGESTAR au Client, lequel devra être conservé par ce dernier, notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques.

Le rechargement du titre aura lieu automatiquement lors du premier passage du Client aux bornes d'accès mains-libres.

4. TARIFS ET MODALITES DE REGLEMENT

Il s'agit d'une commande avec obligation de paiement.

Les prix indiqués sont des prix TTC en euro tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

Il est précisé qu'en cas d'envoi à domicile de la commande, les frais d'envoi sont :

- gratuits pour les forfaits saison,
- de 3€ pour un envoi en France et de 5,30€ pour un envoi à l'international.

Le prix de la commande en ligne est exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en euro par carte bancaire (Visa ou Eurocard Master Card uniquement) et/ou par chèques-vacances Connect, ces derniers étant intégrés au système de paiement.

Il est précisé que le paiement par carte bancaire est sécurisé via la Banque Populaire en collaboration avec Cyberplus Paiement – 3D – Secure Systempay Net, qui garantit la confidentialité des règlements. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat.
A aucun moment, la SOGESTAR n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir.

La SOGESTAR est seulement avisée par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

5. CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire.

Les commandes avec paiement (même partiel) par chèques-vacances Connect et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part d'ANCV.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation de l'intégralité du processus de commande (y compris lorsque la commande a été complétée et confirmée après paiement partiel par chèques-vacances Connect).

Une fois la commande conclue sur le site internet www.lesrousses.com ou www.jurasurleman.com et confirmée par le Client, la SOGESTAR accuse réception de cette commande par un courriel, qui constitue le justificatif de vente et qui contient le récapitulatif de commande et la note.

SAEM SOGESTAR – Fort des Rousses – 39220 LES ROUSSES
Tél. : 03 84 60 71 71 – E-mail : infos@sogestar.com – www.lesrousses.com

6. LIVRAISON DE LA COMMANDE

Sauf en cas de rechargement visé à l'article 3, le client a le choix :

- soit de se faire livrer à l'adresse indiquée à cet effet par le Client. Sauf cas de force majeure, la SOGESTAR s'engage à livrer par la Poste les titres au plus tard quatre jours (onze jours pour l'étranger et les DOM-TOM) avant le premier jour de validité du forfait, le cachet de la Poste faisant foi.
- Soit de retirer sa commande dans le point de vente de l'office de tourisme des Rousses au plus tôt sept jours après la commande, en tenant compte des horaires d'ouverture de ce point de vente.
La copie de l'accusé de réception sera alors exigée par la SOGESTAR ainsi que la présentation d'une pièce d'identité officielle en vigueur. A défaut, les forfaits commandés ne pourront être délivrés.

Si l'intervalle de temps entre la validation de la commande et le premier jour de ski est compris entre les 5èmes et 14èmes jours, la commande devra obligatoirement être retirée dans le point de vente de l'office de tourisme des Rousses.

7. ABSENCE DU DROIT DE RETRACTATION

En application de l'article L221-2 9° du Code de la Consommation, le droit de rétractation prévu aux articles L221-18 et suivants du Code de la Consommation ne s'applique pas aux contrats de transport de passagers.

8. MODIFICATION / ANNULATION DE COMMANDE

Une fois la commande du forfait confirmée par le Client, le forfait commandé ne peut être ni remboursé, ni repris, ni échangé. De même, aucune modification ne pourra être apportée à la commande.

9. RESPONSABILITE ET GARANTIES

LA SOGESTAR ne sera tenue que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne.

La responsabilité de la SOGESTAR ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

10. MODES DE PREUVES

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement.
Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne.

Le Client doit conserver impérativement le courriel de commande, seul ce document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques.
Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

11. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toutes les données bancaires demandées au Client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié Let's Encrypt Certification Authority.

Les informations que les Clients communiquent sur le site permettent à la SOGESTAR de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site.

Conformément à l'article 32 de la Loi Informatique et Libertés, le responsable de traitement a nommé un délégué à la protection des données personnelles dont les coordonnées sont les suivantes : SAEM SOGESTAR – Fort des Rousses – 39220 Les Rousses, responsable du traitement : DPO.

Conformément à l'article 32 de la Loi Informatique et Libertés modifiée le 20 juin 2018, la SOGESTAR informe le Client sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales.

La loi Informatique et Libertés modifiée et le Règlement européen relatif à la protection des données personnelles du 27 avril 2016 prévoient que le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement des données personnelles le concernant, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition au traitement et du droit à la portabilité de ses données. Il peut exercer ses droits en contactant le DPO : qualite@sogestar.com.
Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Il a enfin le droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort.

12. ARCHIVAGE

L'archivage des commandes est effectué par le service billetterie-vente de la SOGESTAR conformément à l'article L213-1 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le Client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.